



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du lundi 26 mars 2018**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 26 mars 2018 à 20 Heures 30 Minutes

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD, Mme TRANZER-HUGO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. BARDOUIL, M. DESCAMPS.

Absent excusé : Mme. GOMBERT.

A été élue secrétaire : Mme CAPRON.

Approbation du compte rendu municipal du 12 février 2018.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Aménagement parking rue Paul Bagnard, et
- Data Protection Officer (DPO)

Le Conseil Municipal approuve le rajout de ces 2 points.

1/ PERIPHERIQUE AGRICOLE.

Monsieur le Maire expose que lors du mandat précédent un chemin de liaison agricole a été créé reliant le chemin de la croisette et la RD 928 en direction d'Auvers-sur-Oise.

Afin de faciliter la circulation des engins agricoles, et éviter leur passage dans le village, Monsieur le Maire souhaite continuer ce « périphérique agricole » du chemin de Nesles à la RD 79 (direction Nesles-la-Vallée).

Pour ce faire, il faudrait acquérir une parcelle de terrain, appartenant à Mme PETIT.

De plus, un accord pourrait être envisagé avec la société PetitDidier et Fils pour l'aménagement du chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire pour un engagement de discussion avec l'entreprise PetitDidier et Fils.

2/ FINANCES.

1- Approbation du compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de l'Isle Adam.

2- Approbation du Compte Administratif 2017.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture faite par Monsieur Philippe CHAUVIN, rapporteur du budget, de l'exécution du budget de l'exercice 2017, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2017 dressé par Monsieur Eric BAERT, Maire, votent à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2017 dont les résultats sont les suivants :

- Investissement : +7 110.95 €
- Fonctionnement : + 57 413.44 €
- Résultat global : + 64 524.39 €

3- Affectation de résultats 2017.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le résultat de clôture de l'exercice 2017 qui se traduit ainsi :

- Fonctionnement : excédent = 57 413.44 €
- Investissement : excédent = +7 110.95 €

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter ce résultat au budget primitif 2018 et de le répartir ainsi :

- Section de Fonctionnement : +57 413.44 € d'excédent (article R002)
- Section d'Investissement : + 7 110.95 € d'excédent (article R 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2018, les résultats de clôture de l'exercice 2017.

4- Vote du Budget Primitif 2018.

Monsieur Philippe CHAUVIN, Rapporteur du Budget, donne lecture aux membres du Conseil Municipal des articles et des chapitres de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2018 de la commune, chapitre par chapitre qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 504 505,30 €
- Recettes : 504 505,30 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 219 744,83 €
- Recettes : 219 744,83

5- Vote des taux d'imposition 2018.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2018.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'exercice en cours selon la répartition suivante :

- TAXE D'HABITATION.....11,28%
- TAXE FONCIERE sur les propriétés BATIES.....9,93%
- TAXE FONCIERE sur les propriétés NON BATIES29,95%

6- Subvention aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que les petites associations de proximité ont très peu de moyen et souhaiterait leur apporter un soutien financier.

Il est proposé cette année de subventionner 3 associations pour un montant respectif de 150 euros chacune, à savoir :

- Sauvegarde Vexin du Sausseron,
- Amis du Vexin Français, et
- La Maison des tulipes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de subventionner ces 3 associations pour l'année 2018.

3/ ISOLATION ÉCOLE ET SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en place par le PNR d'un appel à projet aux communes pour des propositions de travaux concernant les économies d'énergies, le comité a dû procédé à une première sélection au vu des nombreuses demandes des communes.

Concernant notre commune a été retenu dans un premier temps, notre dossier concernant l'isolation des combles (grande classe et foyer rural).

Suite au devis réalisé par la Menuiserie Saint Antoine, le coût des travaux serait de 14 320.90 € HT avec une subvention accordée par le PNR de 10 964.72 €.

Dans un second temps, il est proposé de soumettre un dossier pour le remplacement des portes-fenêtres de l'école car elles sont en mauvaise état. Le devis concernant ce projet est de 14 703.64 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer ces deux propositions.

4/ AMENAGEMENT PARKING RUE PAUL BAGNARD.

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière la commune avait sollicité une subvention au titre de la DETR pour le projet d'un aménagement de parking à l'angle de la rue Paul Bagnard face au silo.

Cette subvention ayant été refusé pour l'année 2017, Monsieur le Maire souhaite réitérer la demande de subvention cette année. Ce dossier sera également soumis pour faire partie intégrante du contrat de ruralité porté par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à resoumettre le dossier pour la demande de subvention au titre de la DETR.

5/ DATA PROTECTION OFFICER (DPO).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), les collectivités doivent nommer un délégué en charge de la protection des données (DPO).

Le délégué sera l'acteur pour la mise en conformité au RGPD et est à ce titre le référent auprès de la CNIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nomme Monsieur Jean-Marie PIERRAT, 1^{er} adjoint, délégué à la Protection des Données.

6/ QUESTIONS DIVERSES.

▣ **Femme de ménage** : Nous avons accueilli notre nouvelle femme de ménage Mme Nathalie CHAPPELLIER. Elle s'occupera de l'entretien des locaux de la Mairie, Maison du Village et le foyer rural.

▣ **Fête champêtre** : Une réunion est organisée le jeudi 05 avril 2018. Cette année, elle se déroulera le samedi 23 juin 2018.

▣ **Conseil d'école** : Il a eu lieu le lundi 19 mars 2018. L'inspecteur de circonscription a participé à une réunion avec les maires à la communauté de communes.

Actuellement il manque des enfants dans le RPI pour la rentrée prochaine. Un nouveau comptage sera réalisé en mai afin de savoir si une classe sera fermée ou non.

Pour la rentrée prochaine, retour à la semaine de 4 jours.

▣ **Bourse aux plantes** : Samedi 28 avril 2018 après-midi.

▣ **Pâques** : Chasse aux œufs le lundi 02 avril 2018 à 15h45.

▣ **Date prochain conseil municipal** : Lundi 14 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 Heures.



Le Maire,
Eric BAERT